

Communiqué de presse

NOUVELLE CAMPAGNE DE SECURITE ROUTIERE «*Joue pas au dur, ralentis l'allure*»

05.10.2015

Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière et l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) lancent une nouvelle campagne de sensibilisation au respect des limitations de vitesse, notamment en agglomération. La vitesse excessive ou inadaptée est responsable de 15% de l'ensemble des accidents et de 30% des accidents mortels.

Tout le monde roule vite ?

Contrairement aux idées reçues, les conducteurs qui respectent les limitations ne sont pas des exceptions. En effet, près de la moitié des conducteurs wallons respectent la limite de 50km/h en agglomération. Parmi les conducteurs qui roulent trop vite, on enregistre 60% d'infractions en-dessous de 10km/h contre 40% d'infractions de plus de 10km/h. Malheureusement, en cas d'accident, une « petite » infraction peut avoir d'énormes conséquences. Lorsqu'on roule vite, le temps de réaction, les distances d'arrêt et la gravité des accidents augmentent considérablement. En agglomération, les situations de circulation sont en outre plus complexes (carrefours, feux rouges, priorités de droite, abords des écoles à 30km/h...) et le risque de blesser voire de tuer un usager faible (piéton, cycliste,...) est bien présent.

Des résultats encourageants

Même si une partie des conducteurs wallons commettent des excès de vitesse, on constate des résultats encourageants au niveau des mentalités. Selon une étude de l'AWSR en 2015, 9 Wallons sur 10 estiment en effet qu'il est inacceptable de rouler à 70km/h dans une rue limitée à 50.

Nouvelle campagne



Avec une large dose d'humour, la nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité routière en Wallonie vise à rappeler les dangers de la vitesse excessive ou inadaptée afin de convaincre les conducteurs encore récalcitrants de la nécessité de lever le pied. On y retrouve les Ottos, ces petits ambassadeurs de la sécurité routière créés par l'AWSR. Ils invitent les automobilistes à ne pas se comporter comme des chauffards.

Les affiches seront présentes dès ce lundi 5 octobre le long des autoroutes et routes secondaires régionales en Wallonie. La campagne se déclinera également un peu partout en agglomération : dans les centres-villes via 300 arrières de bus qui seront habillés aux couleurs de la campagne, sur des sachets de pain et des affichettes dans les boulangeries et friteries.



L'objectif est d'interpeller régulièrement les usagers de la route lors de ces petits trajets quotidiens où la vitesse est généralement limitée à 50 km/h. La campagne sera également relayée sur les réseaux sociaux. Tous les éléments de la campagne ainsi que les « fausses bonnes excuses » pour justifier le fait de rouler vite sont disponibles sur le site tousconcernes.be.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, cette nouvelle campagne est un outil de sensibilisation supplémentaire pour atteindre l'objectif qu'il a fixé : réduire à 200 le nombre de victimes sur les routes wallonnes d'ici 2020. «Le respect des limitations de vitesse en agglomération peut permettre d'éviter de nombreux drames familiaux. Il est essentiel de rappeler régulièrement aux usagers de la route de lever le pied afin de susciter et entretenir une évolution des mentalités et un changement de comportement chez les conducteurs wallons. »

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contacts Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole de l'AWSR – 0498/048.361

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861

www.tousconcernés.be

www.awsr.be

Suivez-nous sur Twitter [@AgenceWallonne](https://twitter.com/AgenceWallonne)